



## COMMUNE DE CRIEL SUR MER

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://criel-sur-mer.fr>.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année du renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

En raison des circonstances exceptionnelles liées à l'impérative protection de la santé de la population face à l'épidémie de Covid-19, la loi du 23 mars 2020 d'urgence a habilité le gouvernement à légiférer par ordonnances. Pour les collectivités territoriales, ces ordonnances ont notamment modifié le calendrier des différents votes et autorisations budgétaires et fiscales. Ainsi, le vote du budget primitif doit pour 2020 être voté avant le 31 juillet.

Les budgets primitifs ont été votés le 10 juillet 2020 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande écrite au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ils ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter les taux de fiscalité
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La commune de Criel sur Mer dispose d'un budget principal et de 2 budgets annexes (Château de Chantereine et Camping municipal incluant l'écovillage).

**I. La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien.

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux et s'équilibre à **3 995 378 €**

**a) Les dépenses de fonctionnement**

Nature des dépenses	Montant T.T.C.
Dépenses à caractère général	806 600 €
Charges de personnel	1 902 900 €
Atténuations de produits	40 600 €
Autres charges de gestion courante	211 230 €
Charges financières	73 000 €
Charges exceptionnelles	1 000 €
Dotations aux amortissements	181 308 €
Dépenses imprévues	240 152 €
Virement à la section d'investissement	538 588 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 995 378 €</b>

**Les charges à caractère général** prévues pour 806 600 € (-9.7 % par rapport au réalisé 2019) regroupent pour l'essentiel les charges de fonctionnement des services : eau électricité , gaz, combustible, carburant, fournitures d'entretien, de petits équipements, fournitures administratives et scolaires, travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, primes d'assurances, impôts et taxes, contrats de prestations de service....

**Les charges de personnel** s'élèvent à 1 902 900 € (+ 3 % par rapport au réalisé 2019). Cette hausse s'explique par : l'avancement d'échelons et de grades, l'augmentation du taux de la CNRACL, par les remplacements d'agents en arrêt maladie...

**Les atténuations de produits** correspondant à des reversements de fiscalité et notamment au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) et aux dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

**Les charges de gestion courante** prévues pour 211 230 € regroupent les indemnités des élus, les subventions aux associations, et les contributions au fonds de compensation des charges territoriales...

**Les charges financières** s'élèvent à 73 000 € et représentent le remboursement des intérêts de la dette soit une baisse de 9 % par rapport à 2019.

**Les charges exceptionnelles** à hauteur de 1 000 € permettront d'annuler des titres sur les exercices antérieurs.

**Les dotations aux amortissements** dont le montant s'élève à 181 308 € correspondent aux provisions pour dépréciation d'immobilisations

**Les dépenses imprévues** avec un montant inscrit de 240 152 € permettent de constituer une réserve en cas de dépenses imprévisibles.

**Le virement à la section d'investissement** à hauteur de 538 588 € permettra d'autofinancer une partie des investissements.

## b) Les recettes de fonctionnement

Nature des recettes	Montant T.T.C.
Atténuations de charges	54 900 €
Produits des services	157 900 €
Impôts et taxes	2 160 638 €
Dotations, subventions, participations	904 313 €
Autres produits de gestion courante	23 000 €
Produits exceptionnels	4 960 €
Résultat de fonctionnement reporté	689 667 €
<b>Total des recettes</b>	<b>3 995 378 €</b>

**Les atténuations de produits** dont le montant estimé à 54 900 € correspondent aux remboursements de salaires et charges de personnel en arrêt de maladie.

**Les produits de services** prévus pour 157 900 € (- 9 % par rapport au réalisé 2019) comprennent les recettes de cantine, garderies périscolaires, halte-garderie, médiathèque, évènementiel, les locations diverses, les redevances de cabines de plage, le reversement d'une partie de la taxe de séjour...). Cette baisse des prévisions par rapport à 2019 est liée à la crise sanitaire causé par le Covid-19.

**Les impôts et taxes** prévus à hauteur de 2 160 638 € regroupent les produits des contributions directes (taxes foncières et habitation) pour 1 844 200 € dont les taux 2020 restent identiques à ceux de 2019, l'allocation de compensation versée par l'intercommunalité (CCVS) pour 111 710 €, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 86 368 €, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 78 000 €, la taxes sur les pylônes électriques pour 35 560 € et les droits de places (marchés) pour 4 800 €

**Les dotations, subventions et participations** s'élèvent à 904 313 € composées de la dotation forfaitaire de 388 814 €, de la dotation de solidarité rurale de 50 667 €, de la participation de la CAF sur les prestations de la halte-garderie, des garderies périscolaires de 100 000 €, des dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle de 88 391 €, et au titre des exonérations de taxes foncières et d'habitation de 94 900 €.

**Les produits de gestion courante** pour 23 000 € sont constitués principalement des loyers d'immeubles communaux.

**Les produits exceptionnels** évalués à 4 960 € (avoirs)

**Le résultat de fonctionnement 2019 reporté** : 689 667 €

## c) La fiscalité

Depuis 2014, les taux d'imposition des taxes directes n'ont pas augmenté. Pour 2020, les taux restent identiques, à savoir :

Taxe foncière sur le bâti :	21.88 %
Taxe foncière sur le non bâti :	39.98 %
Taxe habitation :	17.66 %

Le produit attendu de la fiscalité directe locale s'élève donc à 1 844 200 €

## II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune dépenses et de recettes à caractère exceptionnel et s'équilibre à 1 923 210 €

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le

ID : 076-217601921-20200722-DE20\_07\_23\_1\_2-DE

### a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses qui font varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2020 dont le montant s'élève à 1 923 210 € englobent 466 640 € de restes à réaliser (travaux prévus en 2019 non réalisés et reportés en 2020). Elles se répartissent comme suit :

Nature des dépenses	Montant H.T.
Opérations de patrimoine (intégration de biens dans l'actif de la Commune)	88 350 €
Remboursement de subventions	25 484 €
Remboursement de la dette	290 000 €
Fonds de concours	150 890 €
Concessions, droits	2 238 €
Achats de matériel de bureau, informatique, mobilier, véhicules et autres immobilisations corporelles	76 958 €
Travaux bâtiments, voirie, réseaux élect	1 289 290 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 923 210 €</b>

Les principaux projets 2020 sont :

- Achat de matériel informatique et de bureau, mobilier, ...
- Achat d'un véhicule et remorque aux Services techniques
- Travaux de voirie pour mise en sécurité et signalisation
- Bornes incendie
- Colombarium
- Travaux de réaménagement de l'accueil de la Mairie
- Travaux d'aménagement d'un accès piétonnier aux écoles
- Travaux d'aménagement d'une piste cyclable
- Travaux d'éclairage public, d'enfouissement de réseaux

## b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont, principalement, constituées des recettes dites patrimoniales, et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les recettes d'investissement 2020 d'un montant de 1 923 210 € dont 417 550 € sont des restes à réaliser (subventions sur des travaux réalisés en 2018 et 2019 non perçues au 31/12/2019 reportées sur 2020) se répartissent comme suit :

Nature des recettes	Montant H.T.
Cessions d'immobilisation	4 000 €
Amortissements	181 308 €
Opérations de patrimoine (intégration de biens dans l'actif de la Commune)	88 350 €
Dotations : FCTVA et Taxe aménagement	110 000 €
Emprunts	269 630 €
Subventions Etat, Région et Départ.	523 242 €
Résultat d'investissement reporté	208 092 €
Virement de la section de fonctionnement	538 588 €
<b>Total des recettes</b>	<b>1 923 210 €</b>

Les principales recettes d'investissement 2020 sont :

- Dotations aux amortissements et des cessions d'immobilisation (ventes immobilières)
- Subventions d'Etat ou du Département sur les travaux de voirie, bornes incendie, piste cyclable, aménagement d'un chemin piétonnier aux écoles, aménagement de l'accueil de la mairie.
- Emprunt de 269 630 € contracté auprès du Syndicat Départemental d'Energie (SDE76) sur une durée de 5 ans au taux de 0.55 %. Cet emprunt permettra de financer : les travaux d'électrification (Piste cyclable, descente à la mer Mesnil Val, Rue de la mer vers Flocques, Route de Touffreville et les abords des écoles) à hauteur de 193 528 €, et le FCTVA sur ces travaux pour 76 102 €.

## c) Etat de la dette

Capital restant dû au 01/01/2020 : 2 435 480 € pour 14 emprunts dont 2 arrivant à échéance en 2020 (annuité de 33 799 €) et 3 en 2022 (annuité de 42 043 €)

**BUDGET ANNEXE du Château de Chanteraine**

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du Centre d'hébergement du Château de Chanteraine.

En fonctionnement, les dépenses sont principalement des charges à caractère général (achats de fournitures courantes, fluides, entretien et réparation, ...), des charges de personnel, et des dotations aux amortissements. Les recettes sont composées des prestations de services : locations de chambres et salles, restauration...

Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant TTC
Charges à caractère général	130 130 €	Prestations de services	586 735 €
Charges de personnel	355 000 €	Produits exceptionnels	1 400 €
Autres charges de gestion courante	500 €		
Charges exceptionnelles	9 730 €		
Dotations aux amortissements	10 006 €		
Résultat de fonctionnement reporté	82 769 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>588 135 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>588 135 €</b>

En investissement, les dépenses s'élèvent à 96 076 € et se décomposent comme suit :

- Dépenses restant à réaliser au 31/12/2019 pour 3 905 €.
- Dépenses inscrites pour équilibre de la section d'investissement pour 92 171 €.

Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant TTC
Concessions et droits	1 384 €	Amortissements	10 006 €
Immobilisations corporelles	94 692 €	Résultat d'investissement reporté	86 070 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>96 076 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>96 076 €</b>

## BUDGET ANNEXE du Camping Municipal

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement du camping municipal et de l'écovillage « Les rainettes ». La gestion du camping est confiée depuis le 20 avril 2015 à un délégataire de service public. L'écovillage est quant à lui géré en régie par la collectivité.

En fonctionnement, les dépenses sont principalement des charges à caractère général (achats de fournitures courantes, fluides, entretien et réparation, ...), des intérêts d'emprunts et des dotations aux amortissements. Les recettes sont composées des prestations de service (locations d'emplacement d'HLL à l'écovillage) et de la redevance versée par le délégataire de service public du camping municipal

Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant TTC
Charges à caractère général	12 500 €	Prestations de services	33 045 €
Charges de personnel	2 000 €	Autres produits de gestion courante (redevance DSP)	10 900 €
Charges financières	600 €	Amortissements des subventions reçues	53 084 €
Charges exceptionnelles	16 118 €	Résultat de fonctionnement reporté	25 095 €
Dotations aux amortissements	90 906 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>122 124 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>122 124 €</b>

En investissement, les dépenses retenues sont le remboursement de capital d'emprunt et les amortissements des subventions reçues. Les immobilisations corporelles de 105 057 € sont inscrites pour équilibre de la section d'investissement. Les recettes regroupent les amortissements des immobilisations et la subvention d'Etat attendue depuis 2016 pour la création d'une aire de camping-cars (restes à réaliser au 31/12/2019)

Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant TTC
Remboursement de la dette	6 000 €	Amortissements	90 906 €
Immobilisations corporelles	105 057 €	Subvention Etat	9 750 €
Amortissements des subventions reçues	53 084 €	Résultat d'investissement reporté	63 485 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>164 141 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>164 141 €</b>



Fait à Griel sur Mer, le 21 juillet 2020.

Le Maire,  
 Alain TROUÉSSIN

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 076-217601921-20200722-DE20\_07\_23\_1\_2-DE

